



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 211 03 1000 00 00 Bútorművés

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Ébéniste

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Concevoir des objets et des meubles allant dans des espaces résidentiels, équipements communautaires, des espaces extérieurs et intérieurs ;
- Créer des dessins de composition et de fabrication à l'échelle, ainsi que des pièces prototypes, des modèles ou des maquettes ;
- Se servir de machines et d'outillages du travail du mobilier ;
- Procéder à la préparation, au séchage, au façonnage à la vapeur, à la cuisson et au courbement des matières premières ;
- Procéder au rabotage de lissage avec un rabot mécanique et à main, ainsi qu'au tournage de corps de révolution massifs à l'aide d'une machine à copeaux à main et automatique ;
- Tailler le bois (à des fins d'obtention d'éléments ornementaux et sculptés), ainsi qu'à réaliser et à faire réaliser des marquetteries et des inscrustations à base d'autres matériaux ;
- Procéder à des encastresments de bois et de mobiliers sur place ;
- Réaliser et à faire réaliser des rembourrages traditionnels (lors de restaurations et de réparations de mobiliers) ;
- Effectuer des réparations sur place, des traitements de surfaces et des restaurations.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3729 Autres métiers artistiques

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b>	<b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b>  Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Éducation et de la Culture (OKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
<b>Niveau du certificat (national ou international)</b>  <b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat.  <b>Code ISCED97:</b> 4CV	<b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b>  Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100%      très bien (5) 71-80%        bien (4) 61-70%        moyen (3) 51-60%        passable (2) 0-50%         insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
<b>Mention de série du certificat:</b>  PT K  <b>son numéro d'ordre:</b> 123456	0980-06 Introduction à la théorie de l'art et pratique en représentation	100%
	0981-06 Connaissances économiques et de droit relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat	100%
	0982-06 Conception technique créative	100%
	0984-06 Fabrication d'objets d'ébénisterie	100%
<b>Date de délivrance du certificat:</b>  2021.06.18	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>	<b>100%</b>
	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>	<b>5</b>
<b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b>  À l'enseignement supérieur	<b>Accords internationaux</b>	
<b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b>		
<b>Base légale</b>  Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Décret 20/2008 (VII. 29.) du Ministère de l'Éducation et de la Culture sur les exigences professionnelles et les critères d'examen portant sur les qualifications appartenant à la compétence du ministre de l'éducation et de la culture.		

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3600 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> Baccalauréat En cas de formation parallèle, formation scolaire de base, huit années réussies attestées par un certificat Exigences d'aptitudes professionnelles Examen d'aptitude physique  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.  <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		<b>CACHET</b>